



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V\_DEL\_240711\_27-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	7	8

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

**V\_DEL\_240711\_27**

### **Marché d'insertion socio-professionnelle, Médiation et prévention aux abords des écoles et des marchés**

**Rapporteur: Monsieur GOMEZ**

#### Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

#### Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

#### Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de son action en faveur de l'insertion professionnelle, la ville de Vouy en Valin relance un marché d'insertion socio-professionnelle destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ce marché vise à permettre à des personnes en parcours d'insertion professionnelle (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes avec un faible niveau de qualification, travailleurs en situation de handicap...) de développer leurs compétences et d'acquérir des savoirs faire par le biais de prestations aux abords des groupes scolaires de la ville, lors de manifestations ponctuelles et au sein des marchés municipaux.

Aux abords des groupes scolaires, le personnel aura pour mission :

- d'aider les usagers à la traversée des voies de circulation ;
- d'informer les parents et les enfants scolarisés ;
- d'avoir un rôle d'interface, d'échanges et d'orientation des usagers.

Au sein des marchés, les agents de médiation et de prévention auront un rôle de facilitation d'accès au marché, de veille et de régulation sociale.

Concernant les manifestations diverses, ils contribueront à assurer le bon déroulement des évènements et constitueront une présence rassurante sur le terrain.

Les agents de médiation seront en lien étroit avec la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine et ils devront signaler au service tout comportement déviant afin qu'une réponse adéquate puisse être apportée.

Sur la période de 2020 à 2023 cette action d'insertion a concerné 66 demandeurs d'emploi, 37 930 heures de travail ont été réalisées. 31 agents ont été formés. Sur l'ensemble des effectifs concernés, dix-sept salariés ont arrêté leur parcours d'insertion (douze pour un CDD, deux pour un CDI et trois pour se diriger vers une formation qualifiante)

Conformément à l'article R.2123-1, R.2123-1-3 du code de la commande publique, une procédure adaptée pour la consultation des entreprises va être engagée pour confier cette prestation à un acteur de l'insertion socio-professionnelle.

L'accord cadre sera mono-attributaire. Il sera conclu pour une période de douze mois à compter de sa notification et reconductible trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 250 000€ HT.

L'accord cadre s'exécutera par l'émission de bon de commande au fur et à mesure des besoins.

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- critère 1 : Valeur technique, notée sur 20 points, pondérées à 40% ;
- critère 2 : Prix, noté sur 20 points, pondéré à 60%.


A l'issue de la phase de mise en concurrence des entreprises, la Commission de Mise en Concurrence (CMC) émettra un avis sur le classement des offres et le choix de l'attributaire de l'accord cadre.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer l'accord-cadre relatif à la prestation d'insertion socio-professionnelle, Médiation et prévention aux abords des écoles et des marchés avec l'entreprise classée en première position par la Commission de mise en concurrence (CMC), sous réserve qu'elle produise son attestation fiscale et sociale ;

- autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accès à l'ouvrage dans le cadre.

Envoyé en préfecture le 19/07/2024  
Reçu en préfecture le 19/07/2024  
Publié le  
ID : 069-216902569-20240711-V\_DEL\_240711\_27-DE



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 069-216902569-20240711-V\_DEL\_240711\_27-DE

### Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer l'accord-cadre relatif à la prestation d'insertion socio-professionnelle, Médiation et prévention aux abords des écoles et des marchés avec l'entreprise classée en première position par la Commission de mise en concurrence (CMC), sous réserve qu'elle produise son attestation fiscale et sociale ;
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord-cadre.

Suffrages exprimés	<b>35</b>	
Vote(s) Pour	<b>35</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Kaoutar <b>DAHOUM</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN-DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , Audrey <b>WATRELOT</b> , Ange <b>VIDAL</b> , Christine <b>BERTIN</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b> , Thierry <b>ELIEN</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB